



DOSSIER MEDIATION / CONDUITE de situation CONFLICTUELLE

(une situation examinée en 22/23 au 22 mai 23)

- 1- Constituer une commission à faire valider par le CA : VP Ressources Humaines, VP Projets, responsable CDR et responsable RP**
- 2- Etablir un équilibre entre les entretiens et les éléments écrits**
- 3- Recueillir un écrit individuel par adhérent concerné, voire partenaire, etc**
- 4- Entendre chaque partie concernée de manière équitable (la durée de l'entretien, les questions, la distribution de la parole, etc) individuellement et/ou collectivement selon chaque situation**
- 5- Produire une synthèse écrite et proposer un avis au CA pour décision (en lien avec le règlement intérieur)**
- 6- Présenter la décision du CA aux parties concernées individuellement et/ou collectivement selon le type de situation**

Décembre 22/Janvier 23